



Mutual Fund Dealers Association of Canada
Association canadienne des courtiers de fonds mutuels
121 King Street West, Suite 1000, Toronto, Ontario, M5H 3T9
TEL: 416-361-6332 FAX: 416-943-1218 WEBSITE: www.mfda.ca

Personne-ressource : Mark Stechishin
Conseiller juridique principal, Politique et
affaires juridiques
Téléphone : 416-943-4677
Courriel : mstechishin@mfda.ca

BULLETIN n° 0262 – P
Le 1^{er} juin 2007

Bulletin de l'ACCFM

Principe directeur

Aux fins de distribution aux personnes intéressées dans votre société

Agrément de l'ACCFM en tant qu'organisme d'autoréglementation au Manitoba

L'objectif du présent bulletin est d'informer les membres que la Commission des valeurs mobilières du Manitoba (CVM) a approuvé l'agrément provisoire de l'ACCFM en tant qu'organisme d'autoréglementation (OA) au Manitoba. L'ordonnance d'agrément provisoire a été publiée pour une période de 30 jours afin de recevoir tout commentaire à ce sujet. Les commentaires devront être acheminés à la CVM avant le 30 juin 2007.

On pourra consulter l'ordonnance et l'avis d'agrément provisoire sur le site Web de la CVM au http://www.msc.gov.mb.ca/securities/policies_legislation/policies/index.php.